



DECLARATION AU CTA du 2 décembre 2015

Cette déclaration est lue au nom des syndicats FSU, CGT et FO.

Tout d'abord, il convient de préciser que nous reconnaissons le travail de concertation mené par le rectorat sur ce dossier.

Pour ce qui relève des catégories C, nous récusons le maintien de deux groupes de fonction pour la catégorie C.

C' est inacceptable, au regard du travail accompli par chaque agent quelle que soit son affectation. L'administration s'en tient au cadrage national, alors que rien ne la contraint : dans certaines académies, un seul groupe, le groupe 1, a été retenu et dans d'autres, même si les deux groupes ont été maintenus le nombre de collègues reconnus dans le groupe 1 est beaucoup plus conséquent que dans notre académie, 148 sur 1880 sur l'académie de Versailles, par exemple.

Les personnels de catégorie C sont laissés pour compte depuis de nombreuses années et la proposition de l'administration continue dans le sens d'une inégalité de traitement et de manque de reconnaissance envers ces personnels et envers tous les personnels.

Ceci étant, quelles que soient les propositions de l'administration, que ce soit pour la catégorie C, B ou A, ce RIFSEEP reste totalement inacceptable :

- Le RIFSEEP déconnecte le grade du montant indemnitaire ce qui avec le gel du point d'indice sur 4 ans permet au gouvernement de poursuivre sa politique d'austérité.
- Ce régime induit une inégalité de traitement par son individualisation et instaure de fait une mise en concurrence des agents avec pour conséquences directes des tensions dans les services et de la souffrance au travail.
- Ce RIFSEEP qui prétendait réduire et simplifier les 1600 régimes indemnitaires existants s'avère être au final une véritable « usine à gaz » très opaque qui se fait à coût constant sans perspective de réelle revalorisation. Et ce dernier point nous a été confirmé lors de chacune de nos réunions de travail
- Le traitement indiciaire doit être l'essentiel de la rémunération. Or la logique d'individualisation induite par le RIFSEEP va provoquer de nouvelles inégalités de traitement et accroître les effets d'aubaine et l'arbitraire. Nous pouvons aisément imaginer qu'une revalorisation de l'IFSE puisse être liée à un accroissement de charges de travail. Cela permettrait ainsi à l'administration de masquer les manques criants de postes.

La FSU, la CGT et FO voteront contre la mise en place du RIFSEEP quelles qu'en soient ses modalités.